



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service de l'eau et des risques

N/Ref : DDTM-SER-PE - AP n°2014-40

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Siagne

Arrêté portant actualisation de la liste des membres de la Commission Locale de l'Eau

*Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre du Mérite*

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-4 et R.212-29 à R.212-34,

Vu la circulaire du 21 avril 2008 du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E) du Bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 décembre 2011 délimitant le périmètre du SAGE de la Siagne et désignant le préfet des Alpes-Maritimes comme coordonnateur de la procédure,

Considérant les désignations intervenues dans le collège des collectivités territoriales à la suite des élections municipales et les évolutions des établissements publics de coopération intercommunales,

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

ARRETE :

ARTICLE 1 - OBJET

La liste des membres de la commission locale de l'eau est modifiée comme suit :

I - Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| • Conseil Régional PACA | Mme Joëlle FAGUER |
| • Conseil Général des Alpes-Maritimes | M. Henry LEROY |
| • Conseil Général du Var | M. François CAVALLIER |

- Commune d'Andon
 - Commune de Cabris
 - Commune de Callian
 - Commune de Cannes
 - Commune d'Escragnoles
 - Commune de Fayence
 - Commune de Mons
 - Commune de Montauroux
 - Commune de Mouans-Sartoux
 - Commune de Peymeinade
 - Commune de Spéracédes
 - Commune de Tanneron
 - Commune de Tourrettes
- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
 - Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
 - Communauté de Communes du Pays de Fayence
 - Syndicat mixte du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes
 - Syndicat Mixte du PNR Préalpes d'Azur
 - Syndicat intercommunal interdépartemental de la Haute-Siagne
 - Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par la Siagne et le Loup
 - Syndicat intercommunal de la Siagne et de ses Affluents

Mme Michèle OLIVIER
M. Pierre BORNET
Mme Sylvie AMAND
M. Jean-Yves MILCENDEAU
M. Eric PERRIN
M. Bernard HENRY
M. Gilbert GUIGUES
M. Philippe DURAND-TERRASSON
M. Pierre ASCHIERI
M. Claude TILLIER
M. Joël PASQUELIN
M. Robert TRABAUD
M. Antoine DUBOIS

Mme Nicole NUTINI
Mme Monique ROBORY-DEVAYE
M. Patrick de CLARENS
M. Jean-Marc DELIA
M. Stéphane MAILLARD
M. Pierre DEOUS
Mme Pascale VAILLANT
M. Jacques VARRONE

ARTICLE 2 - MANDAT

La durée du mandat des membres de la commission autres que les représentants de l'État est de six ans à compter du 14 mai 2013. Les représentants sont désignés pour la durée du mandat restant à accomplir.

ARTICLE 3 - PUBLICITE

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes et du Var et transmis au gestionnaire du site internet www.gesteau.eaufrance.fr pour mise en ligne.

ARTICLE 4 - EXECUTION

Les Secrétaires généraux des Préfectures des Alpes-Maritimes et du Var, les Directeurs départementaux des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et du Var et le Président de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant de la Siagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A NICE, le 8 AOUT 2014

Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Coordonnateur du SAGE,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

CAEA 3378



Jehan-Eric WINCKLER